

20220328-18

**Délibération du conseil d'administration de
l'établissement public Paris Musées
Séance du 28 mars 2022**

Objet : Mécénat Chanel SA pour le Palais Galliera, musée de la mode de la Ville de Paris

Le conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

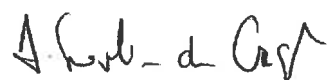
Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Décide :

Article 1: La Présidente du conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer le contrat de mécénat, dont le texte est annexé à la présente délibération, liant Chanel à l'établissement public Paris Musées pour le Palais Galliera.

Article 2 : Une recette de 500 000 euros HT sera inscrite sur le budget de fonctionnement de l'établissement public Paris Musées de l'exercice de 2022.

Par délégation, la Directrice générale



Anne-Sophie de Gasquet